

LETTRE d'info



FÉVRIER 2022

ÉVOLUTION DES TARIFS DE LA REDEVANCE D'ENLÈVEMENT ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (REOM)

édito

Depuis 2017, les tarifs de la redevance d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères sont restés inchangés.

Pourtant, les charges de traitement sont en augmentation constante ce qui nous a conduit à valider lors du conseil communautaire du 15 décembre dernier une augmentation de 5,5% sur l'ensemble des tarifs à compter de 2022.

Dans cette lettre, nous avons à cœur de vous expliquer les raisons qui provoquent l'augmentation des coûts alors même que nous savons les efforts qui sont engagés dans le tri au quotidien.

Avec le syndicat mixte Cyclad, chargé de la collecte et du traitement des déchets pour la Communauté de Communes, nous entendons poursuivre la mise en œuvre d'une politique ambitieuse en matière de réduction et de valorisation de nos déchets.

Ainsi, j'ai plaisir à vous annoncer le lancement de nouvelles actions comme le début des travaux d'une nouvelle déchetterie à Saint-Sauveur d'Aunis, la collecte séparée des biodéchets ou encore des réflexions que nous engageons sur le passage à une tarification incitative.

Comptant sur chacun pour poursuivre l'amélioration du tri et la réduction des déchets, soyez assurés de notre vigilance pour maîtriser au mieux cette dépense publique.

Jean-Pierre Servant

Le Président de la Communauté
de Communes Aunis Atlantique

L'organisation du service de collecte et de traitement des déchets

La Communauté de Communes a confié au Syndicat mixte Cyclad la collecte, le traitement et le recyclage des déchets sur le territoire.

Comme tout service public, il ne fait aucun bénéfice sur ses activités, ses dépenses sont égales à ses recettes.



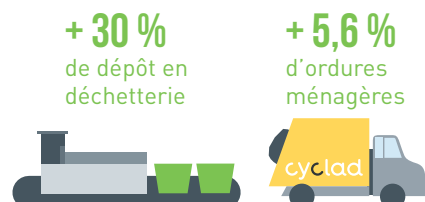
Depuis 2015, le système tarifaire qui s'applique sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes est celui de la Redevance des Ordures Ménagères [REOM].

Ce sont les services de la Communauté de Communes qui sont en charge de la facturation du service auprès des habitants. Les recettes de la REOM sont utilisées pour payer la contribution au syndicat CYCLAD.

L'augmentation du coût du service de collecte et de traitement des déchets

La hausse des tarifs de la REOM appliquée en 2022, s'explique par l'augmentation des apports en déchetterie, par la hausse des coûts de traitement et par une forte augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP).

Entre 2020 et 2021, du fait du changement de nos modes de consommation et de la dynamique du marché de l'immobilier et de la rénovation, **le tout-venant déposé en déchetterie a augmenté de 30% et les ordures ménagères de 5,6%.**

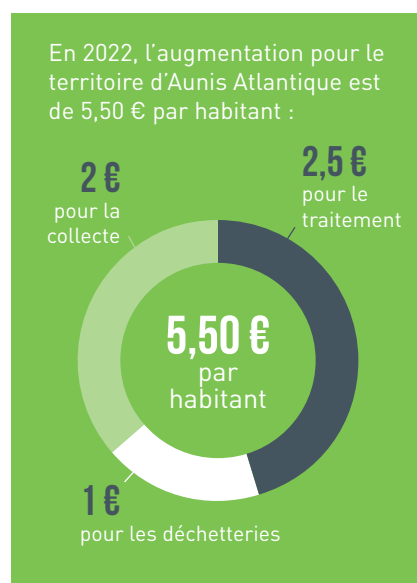


Aucun territoire ne veut de nouveaux centres d'enfouissement ou de nouvelles usines d'incinération, les capacités de traitement de ces installations se réduisent. Cela entraîne mécaniquement **une augmentation des coûts d'enfouissement et d'incinération pour les collectivités.** Le service public dispose d'une capacité de traitement qui couvre 2/3 des ordures ménagères que nous produisons et dépend donc également d'opérateurs extérieurs notamment pour le tout-venant de déchetterie. Pour enfouir ce tout-venant, le tarif a augmenté de 58% entre 2021 et 2022 (de 52 euros à 82 euros la tonne).

La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) est une taxe fixée par l'Etat, elle sera passée de 18 euros la tonne en 2018 à 65 euros la tonne en 2025. Elle s'applique sur les déchets non recyclables (ordures ménagères et tout-venant de déchetterie). Entre 2020 et 2022, l'augmentation est de 122 %.

Environ 5 000 tonnes d'ordures ménagères et 2 000 tonnes de tout-venant sont produites chaque année en Aunis Atlantique, l'impact de cette taxe est donc de 208 000 € supplémentaires si l'on compare son coût sur l'année 2018 à celui de l'année 2025. Elle s'applique également sur le tout-venant de déchetterie mais pas sur les emballages, le papier, le verre, le textile et tous les autres déchets triés et recyclés en déchetterie.

TRIER EST DONC UTILE NON SEULEMENT POUR RECYCLER MAIS AUSSI POUR MAÎTRISER LA HAUSSE DES COÛTS DE GESTION DES DÉCHETS IMPOSÉE PAR LA LOI.



CE QU'IL FAUT RETENIR

L'augmentation des tarifs est liée à l'augmentation des coûts de traitement de tous les déchets produits sur le territoire.

Cette somme payée par les habitants via le paiement de la redevance couvre environ 56% du coût du service public de gestion des déchets, le reste provient des subventions touchées par le tri et la vente des matériaux.

Le coût de gestion des déchets sur notre territoire est inférieur à la moyenne en Nouvelle-Aquitaine.

Sans le tri, le coût serait 40% plus élevé.



Pour toute question concernant la collecte (bacs, ramassage, horaires) :
Syndicat mixte Cyclad - 05 46 07 16 66 - cyclad.org.contact@cyclad.org

LES NOUVEAUX TARIFS DE LA REDEVANCE

POUR LES PARTICULIERS

La redevance est calculée en fonction du nombre de personnes dans le foyer.

Pour les écarts*, cabanes de pêche et résidences secondaires, la redevance s'appuie sur un forfait quel que soit le nombre de personnes dans le foyer et le temps d'occupation.

DÉSIGNATION	TARIFS 2017-2021	TARIFS 2022
1 personne dans le foyer	149 €	157 €
2 personnes dans le foyer	204 €	215 €
3 personnes dans le foyer	215 €	227 €
4 personnes dans le foyer	226 €	238 €
5 personnes dans le foyer	237 €	250 €
6 personnes dans le foyer	248 €	262 €
7 personnes dans le foyer	259 €	273 €
8 personnes et plus	270 €	285 €
Cabanes de pêche	70 €	74 €
Écarts*	85 €	90 €
Caravaning	50 €	53 €
Résidences secondaires	170 €	179 €

*Est appelé "écart" tout foyer n'ayant pas de ramassage au porte à porte et se trouvant à plus de 200 mètres du point de collecte.

POUR LES PROFESSIONNELLS

DÉSIGNATION	TARIFS 2017-2021	TARIFS 2022
Professionnels non équipés de bacs	159 €	168 €
Professionnels équipés de bacs 140L	159 €	168 €
Professionnels équipés de bacs 240L	209 €	220 €
Professionnels équipés de bacs 360L	259 €	273 €
Professionnels équipés de bacs 660L	309 €	325 €



Les modalités de règlement

La facturation est trimestrielle. Vous recevez vos factures début mars, début juin, début septembre et début décembre.

> Paiement à la trésorerie de Courçon

Règlement par chèque ou carte bancaire

Trésorerie de Courçon

2 rue de Marans

17170 COURÇON

05 46 01 60 23

Ouvert du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15

Attention la trésorerie n'accepte plus les règlements en espèces.

> Vous pouvez payer chez un buraliste ou partenaire agréé grâce au QR code inséré sur votre facture

> **Paiement en ligne** (références sur la facture)
via ECOCITO ou TIPI

> Paiement par courrier

avec un chèque libellé à l'ordre du Trésor Public à envoyer directement au
Centre d'encaissement des finances publiques
59885 LILLE CEDEX 9 ou par TIP



Pour toute question concernant la redevance :
Service finances - REOM - 05 46 68 92 93 - reom@aunisatlantique.fr

Nos engagements pour poursuivre la réduction et la valorisation des déchets

LA COLLECTE SÉPARÉE DES BIODÉCHETS

30 %

de biodéchets se trouvent dans nos poubelles malgré le compostage

50 kg/hab/an

de matières organiques sont incinérées ou enfouies



Dès 2022, il sera proposé aux habitants volontaires, de trier leurs déchets organiques*. Pour cela des bioeaux et des sacs biodégradables seront distribués et des bornes d'apport volontaire seront installées dans les communes.

Les biodéchets sont constitués à 100% de matière organique, c'est un gâchis de les incinérer ou de les enfouir avec des déchets non recyclables. Triés, ils sont rendus à la terre après avoir été compostés.



TARIFICATION INCITATIVE

Avec le Syndicat mixte Cyclad, les élus réfléchissent à la mise en place d'un système de facturation incitatif pour la collecte des déchets.

L'objectif est de favoriser les habitants qui produisent le moins de déchets en liant le montant payé à la quantité des déchets qu'ils produisent.

Les modalités possibles d'application de cette tarification incitative sont diverses, elles seront étudiées dans un souci de réalité et de qualité de service.

La tarification incitative est reconnue comme un levier performant de réduction des ordures ménagères, elle est ainsi préconisée à l'échelle nationale.

*Déploiement progressif du dispositif selon les communes.

UNE NOUVELLE DÉCHETTERIE À SAINT-SAUVEUR

Une autre action forte pour la valorisation des déchets concerne la modernisation des déchetteries pour accueillir de nouvelles filières et répondre aux nouveaux usages.

Dès 2022, c'est la déchetterie de Saint-Sauveur qui fera l'objet de travaux de

modernisation conduit par le Syndicat mixte Cyclad. Sur une surface d'un hectare, 22 quais correspondant à des filières de tri seront proposés ainsi que des espaces dédiés au réemploi et à l'économie circulaire.



© Cabinet URBAN HYMNS

**POUR LIMITER LES HAUSSES
DES COÛTS DE COLLECTE
ET DE TRAITEMENT DES
DÉCHETS, PENSEZ À
ADOPTER LES BONS GESTES :**

- > Favorisez le réemploi
- > Triez avec soin vos emballages pour éviter les erreurs de tri
- > Compostez vos déchets organiques
- > Raisonnablez vos achats en limitant les emballages (conditionnement en vrac, écorecharges...)



RETROUVEZ TOUTES LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS ET DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DANS LE PROJET DE TERRITOIRE 2021-26

WWW.AUNISATLANTIQUE.FR > RUBRIQUE GRANDS PROJETS